

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 2 novembre 2020 à 19 h 30 en ligne, sur la demande de dérogation suivante :

NATURE ET EFFET :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 89A du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet.

Dérogation mineure :

La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'implantation d'une résidence complémentaire aux usages agricoles à 1,5 mètre de la ligne arrière de terrain, plutôt que la marge minimale arrière de 6 mètres donnée par l'article 3.12 du règlement de zonage 158-2013.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

- Adresse : Lot 5 645 002, chemin des Pionniers Est

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Islet, ce 16 octobre 2020.



Louis Breton, directeur générale et secrétaire-trésorier